

Interventions lors de la
commémoration du dixième
anniversaire de la disparition de
Danica Seleskovitch

TABLE DES MATIÈRES

Introduction, Florence Herbulot	3
Brève biographie de Danica Seleskovitch (1921-2001), Anne-Marie Widlund-Fantini	5
Intervention de Marianne Lederer, lue, en son absence, par Anne-Marie Widlund-Fantini	8
Première session : Danica interprète	9
L'importance de s'exprimer dans sa langue maternelle, Edgar Weiser	9
Danica et l'AIIC, Christopher Thiéry	13
La reconnaissance de l'interprète par le marché, Philip Minns.....	15
Deuxième session : Danica pédagogue et chercheur.....	21
Danica Seleskovitch et l'Université, Clare Donovan	21
Danica Seleskovitch, l'enseignement de l'interprétation et la théorie interprétative, intervention de Colette Laplace lue, en son absence, par Danielle Scheuer-Pujol.....	24
Danica Seleskovitch et la section traduction, Fortunato Israël.....	29
Troisième session : Danica visionnaire	32
La formation d'interprètes en langue des signes, Philippe Séro-Guillaume	32
Nécessité de former des interprètes judiciaires, Christiane Driesen	42
Le rayonnement international des idées de Danica Seleskovitch, Antin Fougner Rydning.....	45

Introduction, Florence Herbulot

Chers amis,

En tant que présidente de l'association Danica Seleskovitch, il m'appartient de vous remercier d'être ici, aujourd'hui, avec nous, et si nombreux, en l'honneur de Danica, pour le dixième anniversaire de sa disparition.

Nous devons tenir cette commémoration à Dauphine, dans la salle que nous avons dédiée à Danica Seleskovitch, mais en raison du grand raout des étudiants de Dauphine, nous avons craint la sono tonitruante ! Alors nous avons fui, et je remercie infiniment Paris III, grâce à qui l'Institut du Monde anglophone a bien voulu nous accueillir dans son amphi. En somme, tout est pour le mieux, car Danica, qui a étudié en ce lieu, se trouve ainsi encore mieux intégrée à l'Université de Paris.

Notre Danica : c'était « un personnage » : une personnalité exceptionnelle, pleine de feu et d'enthousiasme, avec des capacités remarquables. Un maître, un modèle pour beaucoup d'entre nous, suscitant chez autrui le plus souvent admiration, affection, dévotion, et tout aussi capable de provoquer – parfois - le rejet.

Mais ce que nul ne peut nier, c'est la qualité de ce qu'elle a su faire : de vous, de nous, et de tout ce à quoi elle s'est attaquée. Nous allons voir aujourd'hui que son influence est toujours vivante, dix ans après sa disparition, dont nous ne sommes pas consolés.

Nous allons vous parler de Danica interprète, pédagogue, chercheur, visionnaire. Elle était tout cela, et avait de surcroît un talent inimitable pour vous lancer dans une opération qu'elle jugeait utile.

Un souvenir personnel : c'était au moment où l'ESIT formait les interprètes coréens pour les Jeux Olympiques de Séoul ; tout allait bien, et voilà qu'on nous demandait de former aussi une équipe de traducteurs. En interprétation, le Régime spécial existait depuis bien longtemps, mais pour moi, la traduction en B, c'était l'anathème, la trahison de tous mes bons principes.

Malgré mes vives protestations, Danica m'a jetée à l'eau, métaphoriquement, comme un petit chien auquel on veut apprendre à nager, et je n'ai plus eu qu'à m'y mettre... alors j'ai pataugé, j'ai appris, et j'ai formé des Coréens à traduire

du coréen en français, sans connaître, bien sûr, un mot de coréen. J'y ai pris goût, et ensuite j'ai continué, à partir de toutes sortes d'autres langues tout aussi inconnues de moi, en plus du coréen : vietnamien, indonésien, polonais,. merveilleuse expérience d'enseignement.

Mais Danica était aussi excellente cuisinière et pâtissière : vous connaissez sans doute sa recette de la brioche aux raisins ?

Pour faire une brioche, il faut de la farine, des œufs, du beurre, du lait, du sucre, de la levure, un peu de sel, et bien sûr des petits raisins. Mélangez bien le tout, garnissez-en un moule, et faites bien attention à la cuisson.

Au sortir du four, quand vous couperez de belles tranches de votre brioche, qu'allez-vous y trouver ? Point de farine, ni de lait, point de beurre, ni d'œufs, de sucre ou de sel, mais une jolie pâte bien lisse, parsemée de savoureux petits raisins.

Et ça, c'est une parfaite métaphore de nos métiers.

Ce que demande notre client, lecteur ou auditeur, c'est cette pâte lisse, sans grumeaux, mais où il tient à retrouver aussi ses petits raisins, ses mots techniques, ses références.

Et c'est tout l'art de l'interprète comme du traducteur de répondre à cette demande.

Tout de même, il y a une différence entre nos deux productions : face à l'interprète, l'auditeur dévore sa brioche bien chaude, comme la Sophie des Malheurs, alors que la traduction se déguste à froid. Mais dans les deux cas les raisins sont essentiels et nous devons les préserver.

Ce qui nous est interdit, c'est de faire des grumeaux !

Après ce petit voyage en Métaphorie, je vous laisse écouter nos orateurs, qui ont tant de choses à vous dire.

Brève biographie de Danica Seleskovitch (1921-2001), Anne-Marie Widlund-Fantini

Tous ceux qui ont connu DS conviennent qu'elle avait une personnalité hors du commun : les qualificatifs qui viennent spontanément à l'esprit ont avant tout trait à son intelligence, et à son caractère entier et passionné. Ajoutons qu'elle était pour dire le moins non-conformiste, un brin orgueilleuse et qu'elle n'avait pas froid aux yeux. Danica était une battante, elle était courageuse, généreuse, fidèle en amitié, avec un sens prononcé de la justice et de l'équité. Ceux qui ne s'entendaient pas avec elle diraient sans doute qu'elle avait aussi tous les défauts de ces belles qualités. Quoi qu'il en soit, Danica Seleskovitch ne laissait personne indifférent et je pense que tous reconnaissent qu'elle ne faisait jamais rien à moitié et que tout ce qu'elle entreprenait, elle le faisait avec ardeur. Un ancien président de Paris III, le professeur Ellrodt, disait d'elle : « *Danica Seleskovitch m'est toujours apparue passionnée par ses fonctions et par ses responsabilités* ».

C'est ainsi qu'au sein de l'AICC, et tout au long de sa carrière, défendre la profession d'interprète de conférence a été pour Danica une véritable mission, qu'elle a menée avec panache, tout comme elle a dirigé l'ESIT, et réussi à assurer à l'École une place digne au sein de l'Université.

Plus tard, elle a mis le même engagement passionné et la même générosité au service d'actions caritatives et humanitaires en faveur des civils irakiens lors des bombardements en Irak au début des années quatre-vingt-dix, et à la fin de sa vie, en faveur des civils serbes lors de la guerre en Yougoslavie.

Danica avait coutume de dire qu'il y avait deux sortes de personnes : ceux qui veulent être, et ceux qui veulent faire. Elle se rangeait résolument dans cette deuxième catégorie. Ainsi, elle admirait les grands hommes de l'histoire, ceux qui avaient réussi de grandes choses, tels que Napoléon, de Gaulle, Jean Monnet avec la construction européenne, et Mao Tse Toung – (c'était cela le sens de son « maoïsme », et non l'appartenance à un groupuscule politique français !)

Danica Seleskovitch était à tous égards atypique, même physiquement : pas bien grande, 1m50 à tout casser, une belle tête d'empereur romain encerclé de cheveux blancs, un visage qui paraissait toujours bronzé, et des beaux yeux verts, pétillant d'intelligence. Vous entendrez parler plus en détail de Danica pédagogue, chercheur et directeur de thèse : nombreux sont ses anciens élèves présents ici cet après-midi qui se souviennent de leur premier contact avec Selesko, comme nous l'appelions. Nous étions tous impressionnés par ce professeur charismatique, avec ce don rare pour inspirer confiance et vous faire sortir ce que vous aviez de mieux en vous, parfois même à votre insu !

Atypiques aussi sa vie et son parcours : elle était née à Paris le 6 décembre 1921 d'une mère française, issue d'une famille de la bourgeoisie du Nord et d'un père serbe, philosophe, appartenant à une lignée d'intellectuels yougoslaves.

Orpheline de mère à 4 ans, Danica reporte son affection sur son père et sur sa grand-mère maternelle, appelé Baba, qui l'élève à partir de ce moment avec son frère aîné Zoran. En 1931, les enfants rejoignent leur père, entre-temps remarié et installé à Berlin où il enseigne à l'université. C'est ainsi que Danica fait toutes ses études secondaires en Allemagne. En 1939, quand éclate la guerre, Danica et les siens se réfugient à Belgrade et elle reste dans la capitale yougoslave jusqu'en 1945. Pour échapper au régime communiste instauré par Tito, elle retourne alors à Paris, grâce à une bourse attribuée par le gouvernement français.

Depuis l'enfance, Danica maîtrise plusieurs langues : d'abord le français, sa langue maternelle, (chez les Seleskovitch, on a toujours parlé français), elle parle l'allemand comme une autochtone, et elle connaît le serbo-croate, la langue de son père. Dès l'adolescence, elle acquiert de bonnes notions de l'anglais, qu'elle va parfaire lors d'un séjour aux États-Unis à partir de 1950.

Dès son arrivée à Paris, en 1946, elle entreprend des études universitaires à la Sorbonne. Elle commence simultanément deux licences, d'allemand et d'anglais. Ses deux licences en poche, elle s'inscrit à l'agrégation, mais doit rapidement abandonner, faute d'argent. La bourse du

gouvernement français est finie et son père en Yougoslavie n'a pas les moyens de l'aider financièrement. C'est alors qu'elle découvre une formation en interprétation de conférence à HEC, qu'elle suit entre 1949 et 1950.

Lorsque son père meurt au printemps 1950, c'est un coup terrible pour Danica. Elle vient de réussir son diplôme d'interprète de conférence. À ce moment-là, le State Department organise à Paris des tests de recrutement d'interprètes francophones pour servir lors des missions de productivité aux États-Unis, organisées dans le cadre du Plan Marshal. Ce programme visa à permettre à des Français d'horizons divers (syndicalistes, employeurs, journalistes, architectes) de découvrir les secrets de la productivité américaine pendant 6 semaines, accompagnés d'interprètes français.

Au printemps 1950 Danica embarque pour Washington, accompagné de Baba, sa chère grand-mère. Elles restent aux États-Unis jusqu'en 1953.

Peu de temps après son retour en France, Danica repart de nouveau, cette fois-ci pour le Luxembourg. Elle est embauchée à la CECA (la Communauté européenne du charbon et de l'acier) mise sur pied par Jean Monnet et Paul-Henri Spaak où l'on a besoin d'interprètes d'allemand. Danica, toujours accompagnée de sa grand-mère, reste au Luxembourg jusqu'en 1955.

Elle revient ensuite à Paris. Cette fois-ci, c'est pour y rester. Free-lance, elle adhère à l'AIIIC en 1956 et s'engage en tant que secrétaire exécutif entre 1959 et 1963. Nous entendrons Christopher Thiéry évoquer cette période de la vie de Danica.

C'est à partir des années soixante que Danica commence à réfléchir à son métier et à la façon dont le sens passe en interprétation. Elle commence aussi à écrire, surtout à partir de 1966, année où elle achète une maison en Sardaigne. C'est là-bas, au bord de la mer, en compagnie de Marianne Lederer, qu'elle rédige ses livres : le premier, *L'interprète dans les conférences internationales, problèmes de langage et de communication* est publié en 1968. *Langage, langues et mémoire, étude de la prise de note en interprétation consécutive*, préfacé par Jean Monnet et issu de sa thèse de doctorat d'État soutenu en 1973, est publié en 1975. C'est aussi en Sardaigne qu'elle élabore

la Théorie interprétative de la traduction, en collaboration avec Marianne Lederer

À partir des années quatre-vingt, Danica se consacre à la gestion de l'ESIT, et se tourne de plus en plus vers l'enseignement de l'interprétation et la recherche en traductologie. Dans ce cadre, elle commence à diriger des thèses. On nous parlera de ses diverses activités dans un instant.

Quand Danica Seleskovitch meurt à presque 80 ans le 17 avril 2001, elle avait derrière elle une longue vie, peu banale, mais surtout, riche et studieuse.

Que dire d'autre pour compléter le portrait de cette personnalité attachante qu'était Danica ? J'ajouterai peut-être qu'elle aimait les chats, qu'elle a vécu toute sa vie entourée d'un ou deux chats, et qu'elle avait le sens prononcé de la fête.

Tout à l'heure, lors du cocktail, nous pourrons nous en souvenir en levant nos verres à sa mémoire, en nous disant qu'elle aurait aimé que nous organisions cette commémoration et cette fête en son honneur cet après-midi.

Intervention de Marianne Lederer, lue, en son absence, par Anne-Marie Widlund-Fantini

Avant de donner la parole aux intervenants de la première partie de cette journée dédiée à l'action de Danica interprète et à ce qu'il en reste aujourd'hui, il me faut vous communiquer quelques messages de ceux qui n'ont pas pu venir.

Je les nommerai par ordre alphabétique pour ne pas faire de jaloux. Je commence donc par Henri Awaiss, le directeur de l'ETIB à Beyrouth, qui a fait fabriquer pour l'occasion un petit tableau en bois et cuivre. Sur le cuivre, des photos de Danica et des étudiantes lors du 1^{er} cycle doctoral de son Ecole que H. Awaiss avait demandé à Danica de lancer en 1998. Sur le bois, quelques lignes lyriques commençant par « Notre dame du sens », à la gloire de Danica. Il m'a demandé d'accrocher ce tableau en salle Danica Seleskovitch, pour que

tous puissent le voir. Je pense que le Directeur de l'ESIT ne verra pas d'objection à ce que cela soit fait.

De A, je passe à H. J'ai reçu un appel téléphonique de Stéphane Hessel, que je ne crois pas nécessaire de présenter. Sa première femme, Vitia, une interprète, était très proche de Danica, qui a plusieurs fois passé de courtes vacances avec la famille Hessel. Stéphane m'a dit combien il regrettait de ne pas assister à cette commémoration en souvenir, ce sont ses mots, de « cette grande dame ».

L, maintenant. LIU Heping , professeur à Pékin, qui a fait sa thèse avec moi mais qui a beaucoup discuté avec Danica aussi, m'écrit qu'en hommage à Danica, elle a traduit et fait traduire un certain nombre d'écrits importants de la TIT . Cet ouvrage sortira fin avril à Pékin.

Pour le S, Myriam Salama-Carr, en poste à l'Université de Salford au Royaume Uni, sera en pensée avec nous aujourd'hui. Elle a fait sa thèse avec Danica, qu'elle avait impressionnée par le fait que, dans la mesure où la plupart des recherches portant sur la période abbasside étaient rédigées en allemand, Myriam s'était tout simplement mise à apprendre l'allemand...

J'en arrive à T. Catherine Teule-Martin m'écrit elle-aussi pour dire combien elle regrette de ne pouvoir être avec nous aujourd'hui.

Je ne voudrais pas terminer sans regretter l'absence de Colette Laplace, clouée au lit depuis une semaine par une pneumonie virale, mais qui a néanmoins trouvé la force de rédiger une intervention, qui sera présentée par Dany Scheuer.

Première session : Danica interprète

L'importance de s'exprimer dans sa langue maternelle, Edgar Weiser

Quand Danica Seleskovitch écrit "*...dans sa langue maternelle on plie sa langue à sa pensée, dans une langue étrangère on plie sa pensée à la langue*", elle pense au travail des interprètes et voulait traduire par là la supériorité de

l'interprétation vers une langue A à l'interprétation vers une langue B. Il s'agit, pour reprendre une terminologie quelque peu scolaire, de préférer la "version" au "thème". Notre propos n'est pas de détailler ici l'argumentation qui conduit Danica Seleskovitch à cette conclusion, mais plutôt d'en souligner la pertinence chez les orateurs qui s'expriment dans les réunions multilingues.

L'ancien Ministre allemand des Affaires Étrangères, Hans-Dietrich Genscher, qui maîtrisait très bien l'anglais, ne disait-il pas "*Dans une langue étrangère, je dis ce que je peux ; dans ma langue maternelle, je dis ce que je veux*". A l'heure où la langue anglaise – certains parlent ici de "globish" - se généralise dans la communication internationale, la lucidité d'un Genscher fait plutôt figure d'exception dans le monde de l'entreprise.

Il est parfaitement naturel que les cadres des entreprises multinationales recourent à une langue commune – le plus souvent l'anglais – dans leurs contacts quotidiens : on n'imagine pas un recours à un interprète pour un simple appel téléphonique ou une réunion interne, ni à un traducteur pour le moindre courriel. Le handicap que représente l'expression dans une langue étrangère n'est, le plus souvent, pas trop pénalisant dans la communication interne des entreprises.

Il y a cependant un cas de figure – qui relève lui aussi de la vie interne des entreprises multinationales – où la possibilité d'utiliser sa langue maternelle revêt une importance prépondérante : il s'agit des Comités d'entreprise européens, instaurés par une directive européenne, qui sont des instances essentielles du dialogue social, à l'instar des Comités d'entreprise nationaux tels qu'ils existent dans de nombreux pays. Les Comités d'entreprise européens réunissent – comme tout Comité d'entreprise - les représentants des salariés et de la direction pour aborder les thèmes les plus variés de la vie de l'entreprise, pour autant que ceux-ci aient une portée internationale.

Pour des raisons évidentes, la maîtrise de la langue anglaise est généralement bien meilleure chez les membres de la direction de ces entreprises que chez les représentants des salariés. Aussi, la volonté, souvent affichée par la direction, d'imposer l'anglais comme seule langue de communication dans ces instances est-elle source d'une réelle inégalité puisque qu'elle met face à face

des locuteurs aux capacités linguistiques très inégales, ce qui ne saurait bénéficier à la qualité du dialogue social.

Fort heureusement, de nombreuses grandes entreprises ont compris l'utilité de l'interprétation dans les Comités d'entreprise européens, afin de permettre à chacun de s'exprimer dans sa langue. Mais, même lorsque qu'un service d'interprétation est assuré, il est fréquent de voir les dirigeants non-anglophones de ces sociétés s'exprimer en anglais dans ces réunions, au motif que "l'anglais est la langue de l'entreprise". En agissant de la sorte – et donc en se privant de la possibilité qui leur est offerte de s'exprimer dans leur langue maternelle – ils se handicapent eux-mêmes et portent préjudice à la qualité du dialogue social qui est pourtant la finalité de ces Comités. Voyons quels sont les inconvénients de cette façon d'agir :

- Le recours à une langue étrangère appauvrit le message en gommant les nuances et en émoussant la précision du propos. Le contenu même de la communication s'en trouve affecté.
- On observe par ailleurs que l'intervenant qui s'exprime dans une langue qui n'est pas la sienne "déshumanise" son acte de communication. La dimension non-verbale, la composante "affective" – essentielles dans tout dialogue – passent beaucoup moins bien dans une langue étrangère. Ces facteurs humains jouent pourtant un rôle très important dans une situation de négociation sociale telle qu'on la rencontre dans un Comité d'entreprise.
- Pour illustrer un autre de ces inconvénients, prenons l'exemple d'un dirigeant francophone qui s'exprime en anglais : les délégués du personnel francophones (qui ne parlent pas anglais) sont obligés de suivre la traduction, ce qui est très frustrant, alors que l'orateur aurait très bien pu s'exprimer dans sa langue. Par ailleurs, si l'orateur n'a pas une bonne maîtrise de l'anglais, ce sont les délégués anglophones – qui bien sûr ne bénéficient pas du confort d'une traduction – qui risquent d'avoir des difficultés à le comprendre.

On voit bien que l'attitude qui consiste, pour une entreprise, à vouloir généraliser le recours à l'anglais, est contre-productive ; d'un côté on vante

l'importance du dialogue social, de l'autre on porte atteinte à la qualité dudit dialogue en demandant aux dirigeants non-anglophones de s'exprimer en anglais. (On ne s'étendra pas sur l'argument économique parfois avancé pour priver complètement les Comités d'entreprise européens de tout service d'interprétation : le coût d'un dialogue social dégradé est en vérité sensiblement supérieur à celui de l'interprétation.)

On ne compte pas les anecdotes de faux-amis, faux-sens et autres contresens commis par des personnes conduites à s'exprimer publiquement dans une langue étrangère. On citera simplement un exemple mettant en scène un dirigeant francophone d'une entreprise industrielle européenne, interrogé par des journalistes à propos d'un procès opposant l'entreprise à l'un de ses salariés : voulant rassurer son auditoire sur le respect des règles propres à un état de droit, l'intéressé a répondu : "Don't worry – we are in a state of right" ; il y a fort à parier que seuls les journalistes francophones présents ont pu comprendre ce qu'il voulait dire – et encore !

Parfois on rencontre heureusement des chefs d'entreprise qui ont parfaitement compris l'intérêt qu'il y a s'exprimer dans sa langue maternelle. Ainsi, il y a quelques années, l'ancien patron d'une grande société pharmaceutique française, commençait par ces mots son intervention devant plusieurs centaines de cadres du monde entier réunis à l'occasion d'une convention : *"Je pourrais m'adresser à vous en anglais, mais, puisqu'une traduction simultanée est assurée aujourd'hui, je vais m'exprimer en français : en effet, quand j'utilise ma langue maternelle, je peux utiliser 100 % de mon cerveau"*. Plus récemment, Mohed Altrad, PDG du Groupe Altrad France spécialisé dans le matériel de BTP, donnait une interview à propos du métissage des cultures sur le site www.capital.fr ; à la question *"De quelle manière, votre expérience d'immigré vous aide-t-elle à gérer les différences au sein du groupe ?"*, il répond en ces termes : *" Elle m'aide à me mettre à la place de l'autre. Je sais par exemple combien il est difficile d'apprendre une langue. Ce fut une vraie souffrance, même si aujourd'hui je suis ravi d'écrire en français. C'est pourquoi je n'impose aucune langue de travail à mes collaborateurs. Je suis également bien placé pour savoir que formuler des idées en public peut être une épreuve,*

surtout dans une langue étrangère. Lors des séminaires trimestriels qui réunissent les dirigeants de nos sociétés, chacun parle sa langue et bénéficie d'une traduction simultanée. C'est aussi une manière de respecter l'autre." On ne saurait mieux dire.

Si l'on veut promouvoir le recours à l'interprétation simultanée dans le monde de l'entreprise, il faut promouvoir l'usage de la langue maternelle. A cet égard, la campagne "Global English is not enough for global business" de l'AIIIC (Association internationale des interprètes de conférence) est une démarche tout à fait intéressante qui mériterait d'être développée. Peut-être faudrait-il faire du droit à s'exprimer dans sa langue maternelle un devoir – au moins moral – dans le monde de l'entreprise. Et l'on ne s'étendra pas sur le fait que la première victime de la généralisation du "globish" est la langue anglaise elle-même : aussi paradoxal que cela puisse paraître au premier abord, l'intérêt du monde anglophone – s'il est attaché à la qualité et à la pérennité de sa langue – est non pas de vouloir à tout prix en généraliser l'usage dans le monde entier, mais de permettre à chacun de s'exprimer dans sa langue.

On conclura ces quelques réflexions sur une note littéraire : dans son roman "La fortune de Sila" (éditions Le Passage), l'auteur Fabrice Humbert donne la parole à l'un de ses personnages, un oligarque russe qui doit prendre part à une réunion dans une banque new-yorkaise ; son sort se joue dans cette entrevue d'où il risque de sortir ruiné : *"Ce débat en anglais ne l'arrangeait guère. Seul le russe lui convenait. Dans une langue étrangère, il perdait en intelligence, en perception des nuances. Il restait le même mais en moins aigu, comme s'il se servait de sa main gauche au lieu de la droite"*.

Danica et l'AIIIC, Christopher Thiéry

C'était en 1956, un dimanche de printemps. Le Bureau de l'AIIIC, élu peu de temps auparavant à Genève, tenait réunion chez moi. Constantin Andronikof était le président, Wadi Keiser le vice-président, Zoran Seleskovitch (le frère aîné de Danica) le trésorier. J'étais le secrétaire exécutif, qui était alors élu par l'Assemblée pour faire contrepoids au Conseil, au cas où celui-ci serait saisi

d'envies hégémoniques (ce qui d'ailleurs n'est jamais arrivé). Nous attendions Zoran, qui était en retard – ce qui ne nous inquiétait pas outre mesure. On sonne, et en ouvrant la porte, point de Zoran, mais une petite personne aux grands yeux verts qui me dit « Je suis la sœur de Zoran. Il est empêché et m'envoie à sa place ». C'est ainsi que Danica fit ses premières armes, comme une sorte de trésorier adjoint.

En 1958 j'ai voulu, pour des raisons qui n'avaient rien à voir avec l'AIIIC, démissionner de mon poste de secrétaire exécutif. Zoran et Danica m'ont vivement encouragé à finir mon mandat (3 ans), en promettant de faire l'essentiel du travail. Ce qu'ils firent, et en 1959 Danica fut élue secrétaire exécutif.

Elle eut une grande influence sur d'innombrables facettes de la vie de l'AIIIC, on s'en doute, mais je choisirai deux réalisations exemplaires.

Elle entreprit la création, avec l'aide notamment de Joy Bokownew, du « Fichier matière », véritable recueil des décisions prises par l'AIIIC au cours des premières années sur tous les grands thèmes, et qui constituaient une sorte de jurisprudence. Un travail méticuleux, et pour la plupart d'entre nous, fastidieux. Danica avait cependant une qualité qui peut étonner, tant ses fulgurances intuitives étaient éblouissantes : elle avait un esprit très ordonné, et possédait un véritable génie du classement. Ce Fichier matière a longtemps été une sorte de bible. Malheureusement, faute d'avoir été tenu à jour, il a disparu.

Deuxième grande, très grande réalisation : l'annuaire et le classement linguistique, tels que nous les connaissons aujourd'hui.

Au début, l'annuaire n'était qu'une liste de membres, avec les langues de travail indiquées par les membres eux-mêmes – parfois de manière assez fantaisiste, notamment pour les langues passives. Je me souviens de la boutade d'un excellent collègue : « Pour l'espagnol, on n'a pas besoin d'une connaissance approfondie, car dans les conférences internationales rien d'important n'est jamais dit dans cette langue » ! Mais en 1958 eut lieu la première conférence des Nations Unies sur le Droit de la mer, et certains pays hispanophones d'Amérique latine avaient beaucoup de choses importantes à dire. On s'aperçut alors que l'interprétation à partir de l'espagnol laissait parfois à désirer. À l'AIIIC

on comprit qu'il ne suffisait pas de garantir la qualité professionnelle des membres, il fallait préciser *dans quelles langues*. Pour les nouveaux membres, le problème était épineux, mais soluble, chaque candidat faisant l'objet d'un vote à l'assemblée. Mais les collègues, souvent chevronnés, qui étaient déjà membres ? Leur dire « désolé, mais le Conseil juge que votre espagnol n'est pas à la hauteur » ? Il fallut toute la détermination, le doigté et l'habileté de Danica pour parvenir à un accord général. En même temps, il fallait inventer le classement linguistique, le A-B-C que nous connaissons. Les discussions furent longues et parfois houleuses. Chaque ligne de démarcation posait naturellement d'innombrables problèmes, et d'innombrables variantes furent inventées pour les résoudre (des B+, des B', etc.), mais finalement on dût se rendre à l'évidence : le classement originel n'était sans doute pas parfait, mais était néanmoins le moins imparfait. Et un demi-siècle plus tard cela est toujours vrai.

Quant à l'annuaire géographique, Danica disait toujours qu'il était dû à l'imagination fertile de sa secrétaire, Madame Thomas.

Deux dernières remarques.

1. Tout au long de sa vie professionnelle, Danica a toujours été d'une grande exigence concernant le respect rigoureux des règles de l'AIIIC, et fustigeait vigoureusement toute dérive en la matière.
2. Lorsqu'en 2005 le Prix Danica Seleskovitch a été décerné à deux anciens présidents de l'AIIIC, Jennifer Mackintosh et moi-même, il m'est venu à l'esprit que Danica se serait dit « Tiens, ils ont décerné le Prix à l'AIIIC ! », et je pense qu'elle aurait été contente.

La reconnaissance de l'interprète par le marché, Philip Minns

En 1956, Danica Seleskovitch commence sa carrière de free-lance à Paris, elle commence à enseigner à l'Institut de Hautes Etudes d'Interprétariat (qui deviendra l'ESIT un an plus tard) et elle devient membre de l'AIIIC, avant de devenir son secrétaire exécutif en 1959 (1). On peut donc supposer que sa vision de l'interprète, qui a toujours été extrêmement précise et détaillée, a été

forgée et consolidée pendant ces années-là en fonction de ce qu'était le marché de l'interprétation de l'époque.

De sa vision de l'interprète et de son rôle on peut dire ceci:

- 1) l'interprète était quelqu'un qui avait fait des études universitaires et devait bénéficier d'une formation spécifique d'interprète de conférence ;
- 2) l'interprète devait assumer « la garantie morale de la probité de sa prestation », comme on peut lire dans le code d'éthique de l'AIIC sur lequel elle a beaucoup travaillé en tant que secrétaire exécutif ;
- 3) le corollaire de « la garantie morale de la probité de sa prestation » était le lien contractuel direct entre l'interprète et son client. Comment, en effet, engager cette responsabilité devant quelqu'un d'autre que celui qui fait appel à vous directement ?
- 4) Pour assurer une bonne prestation, l'interprète devait bénéficier d'une rémunération décente et de bonnes conditions de travail (effectifs, emplacement de la cabine avec vue directe, bonne ventilation et bonnes conditions d'écoute) même si, soit dit en passant, les conditions techniques de l'époque, notamment de la simultanée, étaient loin d'être aussi bonnes qu'elles peuvent l'être aujourd'hui (elles ne le sont pas toujours !).

Quant au marché de l'époque, on peut, très schématiquement, le caractériser comme un marché jeune dans lequel le nombre de réunions, de langues de travail et d'interprètes étaient infiniment moins nombreux qu'en 2011. Certaines grandes organisations internationales d'après-guerre avaient tout juste 10 ans, d'autres moins encore. Les institutions européennes en étaient à leurs balbutiements, un certain nombre d'associations professionnelles européennes et internationales commençaient à se mettre en place, la consécutive était encore très répandue, même si la simultanée, indispensable pour les réunions multilingues, commençait à se généraliser après les premiers essais réussis au procès de Nuremberg une dizaine d'années auparavant.

Pour essayer, dans le peu de temps disponible, d'explorer comment les idées de Danica sur le rôle de l'interprète et sur sa reconnaissance par le marché ont

résisté aux évolutions des 50 dernières années, je ne peux qu'effleurer les éléments qui me semblent les plus pertinents :

- 1) l'énorme augmentation du nombre de réunions de toutes sortes, de langues de travail et donc d'interprètes ;
- 2) la généralisation de la simultanée et la quasi-disparition de la consécutive ;
- 3) la disparition des tarifs minimums de l'AIIC, déclarés illégaux par les autorités de la concurrence des Etats-Unis et de l'Europe en 1994 ;
- 4) l'intégration progressive de la prestation d'interprétation dans la « conference industry » et l'apparition d'intermédiaires de toutes sortes.

1) A la fin des années 50, le nombre d'interprètes de conférences, membres de l'AIIC ne dépassait pas 300 dans le monde. Aujourd'hui nous sommes près de 3000. Ce qui est plus important encore, c'est le nombre d'interprètes qui ne sont pas membres de l'AIIC, sujet sur lequel nous ne nous sommes jamais beaucoup penchés, nous contentant d'évoquer un « marché gris » composé, par définition, d'interprètes moins compétents. Cependant, lors de l'étude très détaillée effectuée en 2007, à la demande de l'AIIC, sur le marché de l'interprétation en France, et à laquelle j'ai participé, nous avons pu repérer, par un travail de fourmi sur les annuaires téléphoniques, environ 1200 personnes en France se nommant « interprète de conférence » alors que l'AIIC Région France ne compte que 400 membres environ. Quant aux organisations internationales, il suffit d'évoquer les institutions européennes et les 66 interprètes (minimum !) pour une réunion de 22 langues pour prendre la mesure de l'énorme évolution de la demande. Ne serait-ce que pour ces seules raisons, il semble clair que l'AIIC ne peut plus avoir l'influence décisive sur le marché actuel qu'elle a pu avoir lorsque Danica était son secrétaire exécutif.

2) Il est généralement considéré aujourd'hui que l'interprétation simultanée a commencé au procès de Nuremberg. Or, si l'on se penche sur l'histoire de l'interprétation de conférence, comme l'a fait, par exemple, Jesús

Baigorri Jalón dans son livre *De Paris à Nuremberg - Naissance de l'interprétation de conférence* (2), on est frappé par le fait que Nuremberg était plutôt le premier aboutissement de plusieurs tentatives qui avaient eu lieu dès les années 20. En effet, c'est l'Organisation Internationale du Travail, confrontée très tôt au multilinguisme dans ses réunions, qui a compris la première que la consécutive était inapplicable dès lors que l'on utilisait plus de deux langues et qu'il fallait essayer autre chose. Il est intéressant de noter que, dès cette époque, les interprètes qui participaient à ces tentatives, aussi bien à l'OIT qu'à la SDN, tous consécutivistes confirmés et respectés, craignaient la perte de reconnaissance et de statut qu'entraînerait la pratique de la simultanée. Eh bien, en effet, au procès de Nuremberg, même un observateur aussi avisé que Joseph Kessel (3), qui assistait au début du procès comme journaliste, ne voyait que « *...les écouteurs, dont chaque tête est coiffée et qui permettent de choisir entre l'anglais, le français, le russe, ou l'allemand la langue que l'on préfère entendre* ». Depuis, la généralisation de la simultanée, sous toutes ses formes, a contribué inéluctablement à l'assimilation de l'interprète à l'équipement technique qu'il utilise et par conséquent, dans l'esprit des utilisateurs, à sa quasi non-existence dans le processus d'interprétation. Pour donner une seule illustration de cette tendance, jusqu'à la caricature, permettez-moi de citer un incident tiré de ma propre pratique professionnelle. Il n'y pas si longtemps, je me trouvais à côté du Président d'un groupe de travail restreint, en bidule dans une petite salle de réunion. En ouvrant la séance, le Président annonce, tout fier : « ... aujourd'hui, nous avons un système de traduction simultanée.. ». Je n'ai pas pu m'empêcher de lui couper la parole pour lancer à l'assistance, «et nous avons même des interprètes ! »

- 3) l'AIIIC a estimé, dès ses débuts, qu'il fallait, entre les vrais interprètes de conférence et ceux et celles du fameux marché gris, marquer la distinction par un tarif minimum journalier en deçà duquel un membre de l'AIIIC ne devait accepter de travailler. C'est un système qui a été bien

respecté par les interprètes free-lance et leurs employeurs pendant presque 40 ans et qui a permis effectivement de maintenir un marché assez florissant pour les membres de l'AIIIC. Jusqu'à ce que, au début des années 90, la Federal Trade Commission aux Etats-Unis décrète qu'il s'agissait là d'une pratique restrictive et par conséquent illégale au regard de la législation de la concurrence. La DG Concurrence de la Commission Européenne s'est empressée de lui emboîter le pas pour l'Union Européenne et donc, plus ou moins du jour au lendemain, le marché de l'interprétation devenait « ouvert à la concurrence » - chaque concurrent pouvant vendre sa prestation au prix qu'il voulait, à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Heureusement, en tout cas pour le marché que je connais le mieux, le principe de la rémunération à la journée est resté plus ou moins intact, mais il est indéniable que ce changement assez radical de notre marché a eu un effet négatif sur les conditions de travail et de rémunération des interprètes de conférence free-lance. On assiste, sans conteste, sous la pression d'un marché devenu « libre », à un lent processus de nivellement par le bas.

- 4) La dernière évolution que je souhaite aborder a beaucoup prospéré ces dernières années en France et probablement ailleurs aussi, et c'est finalement l'aboutissement logique de tout ce qui se passe sur notre marché depuis les années 50. Il s'agit de l'apparition progressive de l'industrie du congrès et la banalisation progressive de la prestation d'interprétation, mise sur un pied d'égalité, dans des conférences internationales, avec les chambres d'hôtel, les excursions et les repas de gala, dont toute l'organisation est prise en charge par un organisateur spécialisé et donc intermédiaire. A première vue, il n'y a rien à redire si le secrétaire général d'une association professionnelle demande à un interprète à qui il fait confiance de constituer une équipe pour une réunion donnée. Danica elle-même, très sollicitée dans ce sens à partir des années 60 avait répondu à cette évolution en créant l'Etude Cuvier en 1975. En revanche, elle n'a jamais renoncé au contrat direct et au paiement direct des interprètes qu'elle recrutait. Le secrétaire général de

l'UNIPEDE, par exemple, connaissait l'identité de chaque interprète recommandé par l'Etude Cuvier et signait chaque chèque. Aujourd'hui ce n'est plus le cas. Sous la pression, là encore, du marché (la tendance à l'externalisation, la réduction du nombre de fournisseurs, ou tout simplement le souci de ne pas s'encombrer de tâches considérées comme subalternes) un « organisateur » (ou plutôt son assistante !) aura tendance à dire « j'ai besoin de traduction pour ma réunion, faites moi un devis et si je l'accepte, occupez-vous en de A à Z ». Des agences de toutes sortes, et même nos collègues deviennent d'un seul coup « intermédiaires » d'une manière qui aurait sans aucun doute attiré les foudres de Danica Seleskovitch, secrétaire exécutif de l'AIIIC de 1959 à 1963, et aurait très probablement valu une expulsion de l'association (comme ce fut le cas d'ailleurs la première fois que cela s'est produit). Aujourd'hui, presque tous les collègues de l'AIIIC, et je ne fais pas exception, acceptent ces contrats d'intermédiaires, faute de quoi nous serions tout simplement exclus de pans entiers de notre marché.

C'est sans doute une ironie de l'histoire si certains principes fondateurs de l'AIIIC restent plus respectés dans les organisations internationales qui emploient des interprètes free-lance. Ironie, car c'est ici la vision de Zoran Seleskovitch, qui souhaitait que l'AIIIC soit davantage un syndicat, qui est validée, plutôt de celle de sa sœur qui aurait voulu que l'AIIIC fonctionne plutôt comme un ordre, fondé sur la qualité individuelle de chaque membre et son respect moral des conditions décidées en commun. Il n'en reste pas moins que les interprètes free-lance qui travaillent aujourd'hui pour les organisations des Nations Unies, des Institutions Européennes ou les Organisation Coordonnées, le font sur la base d'accords officiels portant sur les conditions de travail et de rémunération négociées et approuvées par les instances de l'AIIIC – accords qui échappent à un examen par les autorités de la concurrence, car assimilées à des conventions collectives.

Que peut on donc dire aujourd'hui, dix ans après la disparition de Danica Seleskovitch, de la vision qu'elle avait de l'interprète et de la reconnaissance

qu'il méritait sur son marché (« ... *métier qui n'a pas su encore s'assurer la reconnaissance qu'il mérite* » écrivait-elle dans son premier livre de 1968) (4) ?

Une chose me semble perdurer au milieu de tous les bouleversements que nous avons connus depuis 1956 et que j'ai essayé seulement d'esquisser ici - et c'est la notion de qualité. Car c'est cette notion qui, me semble-t-il, caractérise toute la pensée et toute l'œuvre de Danica en faveur de l'interprétation de conférence, dans sa carrière d'interprète, d'interprète-conseil, d'enseignant et de chercheur. Qualité intrinsèque de l'interprète, qualité de sa formation, qualité de sa préparation, qualité de ses conditions techniques de travail et donc qualité de sa prestation en cabine.

Notre profession ne survivra que par la qualité totale ! Je suis convaincu que c'est là le message, remis au goût du jour, que Danica nous laisse, que nous nous efforçons de défendre, imparfaitement comme toujours, mais que je lance, à mon tour, aux générations d'interprètes qui nous suivent.

oooooooooooo

(1) Je suis redevable à A-M Widlund-Fantini pour le rappel de ces dates clé dans son livre *Danica Seleskovitch - Interprète et témoin du 20^{ème} siècle*, Editions l'Age d'Homme, Lausanne, 2007

(2) Baigorri Jalón Jesús, *De Paris à Nuremberg : Naissance de l'interprétation de conférence* , Les presses de l'Université d'Ottawa, 2004

(3) Kessel Joseph, *L'heure des Châtiments - reportages 1938 -1945*, Editions Tallandier (Texto), 2010.

(4) Seleskovitch Danica, *L'interprète dans les conférences internationales* , Minard Lettres Modernes, 1968.

Deuxième session : Danica pédagogue et chercheur

Danica Seleskovitch et l'Université, Clare Donovan

Il n'est pas sûr que la profession mesure l'importance de l'intégration de la formation d'interprètes et de traducteurs à l'Université. C'était là un choix fait très tôt par Danica Seleskovitch, choix qui garantit reconnaissance, pérennité

et prestige. C'est par conséquent tout un symbole que la tenue de cette cérémonie dans l'un des lieux historiques de la Sorbonne.

Au moment où l'ESIT est fondée, l'Université en tant qu'Institution était très loin des considérations actuelles sur la professionnalisation. On pouvait même déceler un certain mépris pour les formations à vocation pragmatique. Il y avait bien sûr des exceptions remarquables, dont Maurice Gravier – nous en parlerons plus loin.

Par ailleurs, la traduction et l'interprétation sont à cette époque des professions encore jeunes. Les associations professionnelles tout juste créées témoignent néanmoins d'un sentiment d'appartenance et commencent à asseoir un cadre de travail auto-réglementé. Danica, avec quelques autres collègues, est décidée à accompagner ce mouvement d'une formation structurée.

Le programme de cette commémoration se bâtit autour du terme « vision ». Et Danica a très certainement fait preuve de vision en cherchant à établir l'enseignement de l'activité traduisante au sein de l'Université. Et non seulement de l'y établir, mais de la consacrer comme formation d'excellence, à tel point que la Sorbonne Nouvelle salue aujourd'hui l'ESIT comme le fleuron de l'Université.

Danica a en effet très rapidement compris les multiples avantages pour les étudiants, futurs traducteurs et interprètes, de suivre une formation rattachée à l'Institution universitaire. Celle-ci leur donne accès à un enseignement de qualité, abordable, susceptible d'accueillir des étudiants des quatre coins du monde. Elle a œuvré pour que le diplôme délivré soit reconnu – un DESS, précurseur des Masters actuels. C'était essentiel. Ainsi, les études en traduction se sont trouvées pleinement insérées dans le tissu universitaire. Danica n'a eu de cesse de se battre pour faire de ces formations des filières d'excellence, largement ouvertes sur le monde. L'ESIT, rattachée à son Université mère de la Sorbonne Nouvelle, est devenue une plateforme aux rayons multiples, à l'image de la profession elle-même, communauté sans frontière, réunie autour d'un idéal de qualité.

Pour y parvenir, Danica a fait d'abord un doctorat d'état avec l'appui sans faille de Maurice Gravier, à l'époque Directeur de l'ESIT, à la suite de quoi elle a été

nommée maître de conférences à Paris III en 1969. C'était la première fois qu'un interprète en exercice était nommé à un poste universitaire en France ! Par la suite, et toujours avec le soutien indéfectible de Maurice Gravier, elle obtient en 1974 l'habilitation pour l'Ecole à préparer un doctorat en traductologie. C'était une première mondiale.

Par la suite, avec l'énergie qui la caractérise, elle a dirigé 25 doctorats. Les noms des auteurs de ces thèses témoignent du rayonnement international de l'ESIT : on y retrouve Choi Jungwha de Corée, Amparo Hurtado d'Espagne, Antin Rydning de Norvège. Autant de chercheurs qui sont rentrés dans leurs pays d'origine pour mettre en place des structures pédagogiques et scientifiques bâties sur le modèle défendu par leur directeur de thèse.

Si l'intégration à l'Université et la reconnaissance des diplômes délivrés étaient des réalisations majeures, elles ne se faisaient pas sans heurt. Le monde universitaire suivait – et suit encore, des règles très éloignées des besoins d'adaptation rapide des professions traduisantes. L'Université a peu à peu admis la validité et même le caractère exemplaire des formations de l'ESIT, mais ses structures avaient parfois du mal à se plier à leurs exigences. C'est pourquoi Danica a lutté pour obtenir un statut autonome pour l'Ecole, faisant preuve de son énergie et de son ingéniosité habituelles. Elle a contacté les Organisations internationales et l'ensemble des recruteurs – qui appréciaient le sérieux et la solidité des diplômés de l'ESIT – leur demandant des témoignages sur la qualité de la formation. Ces témoignages sont encore aux archives de l'ESIT.

Dans cette entreprise, Danica a trouvé l'appui de Christopher Thiéry, interprète officiel au Quai d'Orsay et membre très actif de l'équipe enseignante de l'ESIT. Il a d'ailleurs longtemps dirigé la section interprétation de l'Ecole.

Ainsi, Danica a su saisir toutes les occasions pour renforcer la qualité des formations dispensées et pour en garantir la pertinence. Elle a par exemple œuvré en faveur de la création d'un Master en interprétation de langue des signes, comprenant des décennies avant d'autres, l'évolution de l'interprétation vers de nouvelles activités et de nouveaux publics.

Conclusion :

L'intégration à l'Université de l'enseignement et de la réflexion scientifique des activités traduisantes a été l'une des réalisations phare de Danica Seleskovitch. Elle garantit un large accès à une formation d'excellence. Ainsi, elle ouvre les portes à des professions passionnantes à tous ceux, sans distinction d'origine ni de moyens, qui en présentent les compétences et les aptitudes requises. Elle assure une démocratisation et une internationalisation de la formation et, par delà, de la profession toute entière. Elle confère à des professions naissantes un véritable statut intellectuel et leur donne un cadre institutionnel pérenne.

Un conseil – concis et pertinent – de Danica me restera toujours : « Soyez impeccable ». Elle l'a été, toujours.

Danica Seleskovitch, l'enseignement de l'interprétation et la théorie interprétative, intervention de Colette Laplace lue, en son absence, par Danielle Scheuer-Pujol

Parler en 2011 de Danica Seleskovitch, de l'enseignement de l'interprétation de conférence et de la théorie interprétative avec une profondeur de champ d'une quarantaine d'années ... et le tout en 10 minutes, relève de la gageure.

Rappelons l'essentiel : Dans les années 60, nous sommes en plein règne de la linguistique, du structuralisme. L'approche de la traduction consiste essentiellement à juxtaposer deux textes, l'original et sa traduction et à les « comparer » linguistiquement, à s'étonner des infinies différences constatées (il a traversé la rivière à la nage / he swam across the river) pour être tenté de conclure à une irréductible intraduisibilité des langues.

Stupéfaction et irritation de Danica : quelle absurdité que tout cela ! Bien sûr que les langues sont différentes, sinon, pourquoi traduirait-on ? « *Nul besoin d'aller chercher des mots comme « Gemüt » et « Schadenfreude » pour affirmer que certains mots sont intraduisibles. Pour nous la quasi-totalité des mots est intraduisible* » écrit-elle en 1968 dans *L'Interprète dans les conférences internationales*.

Mais qui a dit que le traducteur travaillait sur les langues ? Des linguistes peut-être mais certainement pas des professionnels de l'interprétation. Car Danica le

sait : elle travaille non sur des mots ou des syntagmes mais sur des **discours** qui s'inscrivent dans une situation de communication précise et répondent à une finalité donnée. Elle ne fait pas du parsing, car elle n'est pas un ordinateur, elle **écoute**... elle **comprend** ... (et dès que la compréhension s'est opérée, une bonne partie des mots entendus et des structures linguistiques propres à la langue de départ ont déjà été oubliés), et enfin elle réexprime, avec tous les moyens que met à sa disposition la langue d'arrivée, ce qu'elle a compris, à partir de la trace laissée en mémoire par ce compris. La **révolution copernicienne** de la **Théorie Interprétative de la Traduction** (la TIT) est en marche.

Ayant pris conscience avec son premier petit livre rouge de l'importance du message qu'elle avait à délivrer, Danica, travailleuse infatigable, a multiplié les ouvrages, partageant bientôt ses réflexions et ses avancées avec Marianne Lederer qui a joué un rôle essentiel dans la forme aboutie qu'a prise la Théorie Interprétative.

Mais pourquoi Danica avait-elle entrepris cette réflexion ? Avant tout, ne l'oublions pas, pour savoir **comment enseigner**, comment former de jeunes générations d'interprètes de conférence et leur faire partager une **compétence professionnelle**.

Cette journée étant avant tout commémorative, je ne me lancerai pas dans un exposé sur la didactique de l'ESIT : *la Pédagogie raisonnée de l'Interprétation*, que ce soit dans sa version initiale de 1989 ou dans celle révisée et complétée de 2002, reste l'ouvrage de référence. Nous connaissons tous ici les étapes fondamentales du processus : rompre avec les habitudes des cours de thème et de version, apprendre à écouter, interpréter et visualiser pour mieux comprendre, accepter sans crainte la « déverbalisation » cet oubli des mots entendus, et réexprimer fidèlement le sens et l'effet à produire en jouant de toutes les possibilités offertes par la langue d'arrivée.

Je voudrais plutôt essayer de **raviver des souvenirs** pour certains d'entre nous et d'essayer de faire sentir aux plus jeunes comment était Danica Seleskovitch, enseignante, car eux ne la connaissent que par ses livres.

De tous les orateurs qui m'ont précédée, je suis celle qui l'a connue le plus tardivement (à partir de 1983) mais en échange, j'ai eu la chance de faire mon doctorat avec elle. En 1983, elle avait à l'époque 62 ans, j'en avais 30 et en tant que professeur agrégé d'allemand en exercice, j'étais à la fois étudiante à l'ESIT et observatrice attentive de la compétence didactique de mes différents enseignants.

Ce qui m'a immédiatement séduite dans la façon d'enseigner de Danica, c'était sa manière très directe, très simple. Rien de prétentieux et de mandarinal dans sa relation aux étudiants. Un rapport franc, parfois presque brutal, qui bousculait certes les plus fragiles, mais qui était toujours sans méchanceté et qui, de ce fait, permettait à chacun de donner le meilleur de lui-même.

Elle croyait passionnément à ce qu'elle faisait et n'avait pas d'autres objectifs que de faire de nous des interprètes de conférence dignes de ce nom.

Quand je regardais Danica, j'avais toujours l'impression d'avoir face à moi une boule d'énergie, un roc, quelqu'un qui partait du principe qu'il suffisait de vouloir faire quelque chose pour arriver à le faire. Et c'était cette conviction intime qui rayonnait de sa personne et qui nous permettait de faire ce qu'elle attendait de nous.

Danica savait que si interpréter, c'est d'abord comprendre, il fallait commencer par être capable d'être l'interprète de sa propre pensée.

Nous étions donc tous, à tour de rôle, promus au rang d'orateur. Et pas question de lire un texte ou même un exposé soigneusement rédigé à l'avance. Non, il fallait avoir intériorisé, digéré une information, créé un contexte situationnel afin que chacun puisse s'imaginer participer à une conférence et écouter un délégué, il nous fallait prendre la parole avec énergie et volonté de convaincre. Celui qui lisait son exposé se voyait rapidement privé de son texte et obligé de se débrouiller en improvisant. Et gare à ceux qui avaient bricolé des exposés incohérents en utilisant des sources diverses mais non compatibles avec la position qui devait logiquement être celle de l'orateur qu'ils prétendaient être. C'était la preuve qu'ils n'avaient pas réfléchi avant de parler. Or, nous disait-elle, un orateur, même le plus mauvais, a quelque chose à dire,

un message à faire passer. Il est cohérent et c'est à nous de comprendre comment.

Quand Danica, pour nous faire goûter aux discours de conférence, mettait en scène un de ses célèbres et redoutés discours de l'UNIPEDE, elle arrivait à nous captiver avec les enjeux de l'interconnexion naissante des réseaux de transport. Et ces enjeux, elle nous les faisait découvrir par sa maïeutique à elle, un bombardement de questions sur le pourquoi du comment. Et nous découvrions des mondes dont nous n'avions pas encore soupçonné l'existence. Nos premières tentatives de réexpression étaient souvent saluées d'un retentissant « Qu'est-ce que c'est que cette **bouillie de chat** ? On ne vous demande pas de traduire des mots. On vous demande de comprendre et de nous faire comprendre. Alors regardez moi : qu'est-ce qu'il a dit ? » - tentative de reformulation de l'étudiant - « Mais qu'est-ce que ça veut dire, ça, je ne comprends rien à ce que vous dites. » - 2^{ème} tentative de l'étudiant ou d'un autre qui volait au secours du premier, effondré – « Ah, et bien, vous voyez, quand vous voulez ! Pourquoi ne pas dire clairement les choses tout de suite ? »

Quand un étudiant déclarait forfait au moment d'interpréter, Danica savait mettre le doigt sur ce qui posait problème : manque de compréhension du sujet, ou compréhension insuffisante de la langue C par exemple. Dans ce cas, elle disait simplement : « Et bien, Untel, ne faites pas cette tête là, les langues, ça s'apprend, ce n'est pas grave. » Cet optimisme viscéral était plus efficace que ne l'aurait été une avalanche de reproches.

Ses cours de traduction à vue m'ont donné le goût de la traduction à vue. On faisait de la traduction à vue, comme d'autres jouent au ping pong. J'en ai gardé un grand principe : il faut vendre la traduction à vue aux étudiants comme une activité essentiellement ludique. Je revois Danica sautillant – non pas physiquement bien sûr, mais intellectuellement – autour d'un de nos condisciples africains, l'asticotant, le piquant de tous côtés pour l'obliger à sortir de sa lenteur et à rentrer dans le jeu de la reformulation rapide et aisée. Le malheureux, totalement perturbé, avait fini par lâcher un « Ouh là, là ! ben toi alors, dis donc ! » Danica, sans s'offusquer du soudain tutoiement qui lui avait

échappé a rétorqué : « Et toi, dis donc, oui, exactement, ça déménage. »
Rigolade générale...

Elle savait aussi comme personne regonfler un étudiant avant les épreuves du diplôme : « Il faut vous battre » nous disait-elle – et c'était l'ancienne athlète de haut niveau qui parlait – « entrez dans l'arène la rage au ventre en vous disant : ils vont voir de quoi je suis capable, je vais leur montrer ce que je sais faire. »

N'est-ce pas la meilleure « survie de l'œuvre » (pour reprendre l'expression de Walter Benjamin) dont puisse rêver un grand enseignant ? Des mètres de publications sur des rayons de bibliothèque, sont certainement une grande et belle chose, mais des générations d'anciens étudiants, partout dans le monde, qui prennent la relève et essaient d'enseigner comme ils ont vu leur Maître le faire, n'est-ce pas là **la plus belle des gloires** ?

Dans le même ordre d'idée, Danica ne reculait jamais devant une tâche que d'autres auraient jugée impossible. Former des interprètes sans maîtriser la langue maternelle des étudiants en question ? Et pourquoi pas ? C'est ainsi qu'est né le régime spécial. Ce n'est pas parce que cela n'a jamais été fait qu'on ne peut pas le faire. Et nous tous l'avons fait, avec elle. Et nous avons même appris à faire une force de cette faiblesse initiale. Les étudiants aiment aujourd'hui assister à des cours de régime spécial, car ils ont compris qu'on y perçoit mieux encore les mécanismes de l'interprétation. Grâce à ce formidable élan, des combinaisons linguistiques appartenant jadis au « régime spécial » sont aujourd'hui sorties du régime spécial, car les premiers diplômés formés grâce au « régime spécial » assurent maintenant la formation régulière des générations suivantes. Là aussi, un petit souvenir : en 1992, je croise Danica dans le couloir au niveau de la salle 221. « Ah Laplace, j'ai décidé qu'à partir de la rentrée prochaine vous vous occuperez de la formation des interprètes vietnamiens. » « Moi, Mademoiselle, mais, eh... je ... je ne parle pas vietnamien ! » « Et bien vous vous débrouillerez, ce n'est pas ça qui compte. » Et c'est ainsi qu'a commencé pour moi, germaniste de formation, une très belle aventure à la rencontre de l'Asie du Sud-Est, une aventure qui a duré presque 10 ans et qui 14 ans plus tard débouchait sur l'adoption au Vietnam de ma fille Lisa. Merci Danica.

Danica Seleskovitch et la section traduction, Fortunato Israël

Au départ, Danica Seleskovitch était très réticente à se mêler de traduction écrite et déclarait volontiers que son champ de compétence et le fruit de ses recherches se limitaient à l'interprétation de conférence. Trois facteurs l'ont toutefois incitée à modifier sa position. En premier lieu, la création du DEA qui l'a amenée à diriger des thèses dans le domaine de la traduction écrite, notamment celles de Delisle, Lavault, Durieux portant toutes trois sur des sujets relevant de la didactique. Ces apprentis chercheurs, en particulier Delisle, et, plus largement, d'autres enseignants de l'Ecole, dont Florence Herbulot, l'ont ensuite persuadée du fait qu'une grande part de ses observations théoriques sur l'oral pouvait être étendue à l'écrit. Enfin, prenant dans les années 1980, la direction de l'Ecole, elle ne pouvait se tenir à l'écart de ce qui advenait dans la section traduction.

Très vite, donc, elle entreprend un audit du système existant en vue de le refondre et de le moderniser. Non pas que ses prédécesseurs, Daniel Moskowitz et Maurice Gravier, aient failli à leur mission. Mais les temps avaient changé. En grande partie sous son impulsion, la traductologie s'était détachée de la linguistique et constituée en discipline autonome. La théorie interprétative avait vu le jour, ainsi que la section recherche avec l'instauration du DEA et l'apparition des premières thèses déjà mentionnée. Bref, il y avait alors une grande effervescence, des possibilités nouvelles apparaissaient et, avec l'énergie et la générosité qui l'habitaient, Danica était bien décidée à tirer parti de toutes ces avancées.

Sa première initiative en matière de traduction écrite a consisté à organiser dans son bureau des réunions pédagogiques en petit comité autour de trois objectifs. Primo, mettre un terme définitif à une ambiguïté en se démarquant de l'enseignement des langues dont la finalité première est l'acquisition d'un système linguistique et qui n'a donc rien à voir avec la formation dispensée à l'Ecole. Secundo, afficher la vocation professionnelle de l'ESIT, à savoir former des spécialistes de haut niveau immédiatement opérationnels, et ce par le biais

de formateurs ayant une expérience avérée du terrain. Tertio, procéder à une refondation du système pédagogique à partir des principes de la théorie interprétative.

Ainsi, Danica fixe aux traducteurs de nouveaux horizons. Il s'agit en effet de substituer à la démarche surtout intuitive qui prévalait jusque là une démarche raisonnée, et d'envisager la traduction non pas comme une simple opération de transfert linguistique mais comme un processus complexe, un acte de compréhension, d'écriture et, plus généralement, de communication.

Sous sa houlette nous avons ensuite remis tout à plat. A l'entrée, par exemple, Danica a fait valoir qu'il n'était pas logique de proposer, comme on le faisait traditionnellement, des traductions pour sélectionner les candidats dans la mesure où ces derniers n'avaient encore aucune notion des spécificités et des contraintes professionnelles auxquelles nous étions censés par la suite les initier. Sur son conseil, ce type d'épreuve fut donc remplacé par des tests de raisonnement et par des exercices permettant, à partir de textes en langue étrangère, d'apprécier les capacités d'analyse et de synthèse qui sont un prérequis pour tout bon traducteur. Quant au cursus lui-même, il ne devait plus se limiter à la phase de transfert mais tenir compte de la décomposition de la démarche traduisante mise au jour par la théorie interprétative de la traduction avec, notamment, l'introduction de cours de lecture active et de recherche documentaire pour le développement de la faculté de compréhension. Par ailleurs, le texte à traduire lui-même devient l'objet de consignes strictes dictées par la pratique professionnelle. Il faut qu'il soit authentique et non fabriqué, intégral et non tronqué. Son identification doit être aussi précise que possible et renseigner sur l'auteur, la date de publication, le support, le destinataire etc. Une gradation dans la complexité doit être observée, au sein d'une même année et entre les années, aussi bien en matière de contenu que de forme. Enfin, la méthodologie prévue pour son exploitation suit de près le modèle triangulaire de la théorie interprétative, compréhension- déverbalisation- énonciation, chaque phase relevant d'une démarche spécifique selon des modalités qu'il serait trop long d'aborder ici.

Ainsi donc, avec Danica, nous sommes passés d'une approche intuitive, centrée essentiellement sur le transfert, à une approche raisonnée, systématique, plus textuelle et discursive que proprement linguistique, dont le pivot, à savoir la déverbalisation, permet de montrer aux étudiants que le processus traductif est le même, quels que soient les couples de langues ou les types de textes. Décloisonnement donc au sein de la section traduction mais aussi à l'intérieur de l'Ecole où l'on observe désormais une circulation de la méthode interprétative qui fédère les enseignements dispensés en traduction, en interprétation ou en section recherche. Par delà les différences liées à l'écrit et à l'oral, l'objectif est le même : transmettre un sens dans le cadre d'un acte de communication, en tenant compte des stratégies initialement mises en œuvre et de la nouvelle mission assignée au texte traduit.

Faute de temps, je n'aborderai pas un autre domaine capital de la formation dans lequel Danica s'est beau coup investie : la définition des critères d'évaluation et de notation. Impossible également de s'attarder sur l'une de ses innovations les plus originales, le régime spécial, qui reste à coup sûr la preuve concrète la plus probante de la validité du modèle interprétatif.

Le moment est venu de se demander ce qui reste de ce travail inspiré, exaltant que nous avons effectué sous sa direction et dont je garde un souvenir ému. Personnellement, je dirai l'essentiel. Le système mis en place perdure en effet depuis des années, même s'il a fallu procéder, au fil du temps, à des rééquilibrages ou opérer certains ajustements en raison de l'évolution des exigences universitaires (par exemple, l'introduction du master, la semestrialisation ou la mutualisation des moyens). Si l'esprit du projet a pu être maintenu, c'est à cause de la cohérence profonde de la structuration initiale. Mais c'est aussi parce que tous les directeurs qui se sont succédés à la tête de la section traduction - Florence Herbulot, moi-même, Maryvonne Simoneau, Geneviève Blondy-Mauchand, Gilles Ouvrard – sont des disciples de Danica, qui ont assisté à ses séminaires et ont été galvanisés par son énergie et par ses idées.

Danica nous a donné à tous, étudiants et enseignants, des bases plus assurées pour appréhender, dans une plus juste perspective, le processus traductif. Elle

a balayé le vieux principe selon lequel c'est en traduisant qu'on devient traducteur pour le remplacer par une meilleure appréciation de la nature de l'objet à traduire, de la finalité de l'opération, des modalités à mettre en œuvre, réalisant une symbiose quasi parfaite entre théorie, formation et pratique professionnelle. C'est pourquoi les traducteurs se sont ralliés avec enthousiasme à ses idées, se sont reconnus dans la théorie interprétative et dans les outils conceptuels qu'elle leur apportait pour systématiser la démarche.

Pour toutes ces raisons, on peut dire que, malgré son absence physique, elle reste encore très présente par le pouvoir de conviction de ses écrits et la justesse jamais démentie de ses vues. Il n'est pas exagéré, me semble-t-il, d'affirmer que c'est elle qui a donné à l'ESIT sa véritable identité, celle que nous lui connaissons depuis trente ans et qui lui a permis de devenir un pôle d'excellence mondialement reconnu. A présent, c'est à nous qu'il incombe de préserver cet héritage et d'en faire un tremplin et une source d'inspiration pour l'avenir.

Troisième session : Danica visionnaire

La formation d'interprètes en langue des signes, Philippe Séro-Guillaume

Danica Seleskovitch s'est intéressée très tôt à l'interprétation en langue des signes. En France, en 1987, elle intervient au Symposium européen organisé par l'ANFIDA (Association Nationale Française des Interprètes pour Déficients Auditifs) à Albi. Rendons hommage au passage à Christiane Fournier et à Rose-Marie Reynaud, respectivement présidente à l'époque de l'ANFIDA et de la FNSF (Fédération Nationale des Sourds de France) dont l'action a été déterminante pour l'organisation et la tenue de ce symposium. Consacré à l'interprétation en langue des signes, il a été l'occasion d'une première collaboration avec l'ESIT qui a fourni l'équipe d'interprètes de conférence

bénévoles en langues orales. Les conférences ont été données en français, anglais, allemand et italien et bien sûr en LSF et autres langues des signes européennes. Christiane Driesen a présenté à ce même séminaire l'interprétation en milieu judiciaire.

A la suite de cela, il a été organisé un séminaire réunissant une douzaine de personnes qui, tout en travaillant par ailleurs, faisaient fonction le cas échéant d'interprète en LSF, assez souvent pour avoir acquis une certaine expérience en la matière. Y sont intervenus entre autres Christopher Thiéry, Marianne Lederer, Danica Seleskovitch. Ce séminaire a servi de base à l'élaboration du programme de la Maîtrise d'interprétation en LSF. Maîtrise qui est devenue depuis un Master. Ce Master accueille plus d'une trentaine d'étudiants chaque année. Sauf erreur de ma part c'est la seule formation d'interprétation en langue des signes créée et développée non pas par le département de linguistique de telle ou telle université, mais au sein d'une école d'interprètes et de traducteurs, l'ESIT, forte d'un demi-siècle d'expérience.

Danica Seleskovitch a été mon directeur de thèse et vous imaginez sans peine quelle peut être mon émotion aujourd'hui. Merci de m'avoir invité à cette commémoration.

Danica Seleskovitch, visionnaire en ce sens qu'elle a anticipé le besoin de formation à l'interprétation en langue des signes, mais aussi parce que la profondeur et la largeur de ses vues font que ses travaux apportent, me semble-t-il, des éléments très éclairants en ce qui concerne l'exercice du métier et les contenus de formation. Elaborés bien avant que la profession d'interprète en langue des signes n'existe à proprement parler, ils apportent une réponse à deux questions concernant : d'une part l'adaptation de l'interprète au mode de communication de la personne sourde destinataire de sa prestation, et, d'autre part sa neutralité. Enfin la juste place qu'il faut accorder à la visualisation lors de la formation des interprètes, largement évoquée par Danica Seleskovitch et Marianne Lederer, prend tout son sens lorsqu'il s'agit d'interprétation en langue des signes.

Il faut savoir que les variantes individuelles sont encore plus marquées chez les signeurs sourds que chez les locuteurs d'une langue orale. D'une part parce

que les signes manuels peuvent différer d'une région à l'autre ou d'une génération à l'autre et d'autre part parce que certains signeurs n'utilisent que des signes manuels, d'autres, plus nombreux, accompagnent à des degrés divers les signes manuels de labièmes¹. Enfin un petit nombre de sourds qui n'ont pas été scolarisés convenablement communiquent plus par le mime que par la langue des signes à proprement parler.

La reconnaissance de la langue des signes est acquise. Depuis 2008, elle peut être choisie par les lycéens comme langue optionnelle au bac. Par ailleurs les cours privés se multiplient. Cette reconnaissance entraîne, comme pour toute langue qui devient officielle, une certaine forme de normalisation en ce sens que le modèle linguistique qui est présenté aux apprenants n'est que le plus petit dénominateur commun aux sourds signant. Autrement dit, ce modèle ne prend pas en compte les variantes individuelles évoquées précédemment.

Certains interprètes très soucieux d'orthodoxie signée adoptent cette langue normalisée en soulignant qu'ils sont *interprètes en langue des signes*, qu'ils traduisent une langue et ipso facto ils ne s'adaptent pas à leurs interlocuteurs sourds. Ce faisant ils se considèrent comme parfaitement neutres.

C'est cette exigence de neutralité affichée qui établit une ligne de partage entre deux types de professionnels assurant des interprétations, les interprètes proprement dits et les « interfaces de communication ». En témoignent les réponses à un petit "sondage" réalisé en 2008 auprès de 7 interfaces par une interprète pour étayer une présentation contrastive des métiers d'interface et d'interprète. A savoir :

L'objectif des interfaces est de faire passer le message et surtout que la personne sourde comprenne le message par tous les moyens (mimes, LSF, écrit, dessin...). Les interfaces peuvent apporter des conseils pédagogiques aux formateurs et ont aussi un rôle de sensibilisation. Les interprètes ont le seul

¹ items dérivés du français, mots articulés de façon à pouvoir être lus sur les lèvres. Ces labièmes sont dérivés de mots français pour autant ils ne constituent pas un énoncé conforme aux règles grammaticales du français. Le lecteur intéressé pourra consulter p.119 et 147 *Langue des signes, surdit  et acc s au langage*,  ditions du Papyrus, France, 2008.

objectif de faire passer un message. C'est-à-dire d'en faire passer le sens, en toute neutralité.

Notons au passage à quel point le terme de neutralité est bien mal choisi.

Fidélité aurait été plus heureux. En effet comme le dit Danica Seleskovitch :

« (...) en prenant position pour ou contre ce qu'il entend, il [l'interprète] comprend plus à fond l'argument, s'en souvient et peut le restituer. L'analyse effectuée par l'interprète, les raisons de son accord ou de son désaccord, ne risquent pas de disparaître, car plus il a pris conscience de ce qui a été dit et plus il est maître de la distinction entre sa propre pensée et celle d'autrui. Quelquefois le désaccord peut prendre la forme d'un point d'exclamation mental, ou l'accord celle de l'amusement ; mais jamais en interprétation un argument ne saurait rester neutre, sous peine d'être oublié ou retransmis sous une forme faussée »²

La différenciation esquissée par ces interfaces fait l'objet d'un consensus chez la majorité des interprètes et des interfaces. Pour caractériser leur travail, les interfaces évoquent d'emblée sa dimension sociale avec les difficultés des sourds au plan du langage et la nécessaire adaptation aux bénéficiaires de leur prestation. En ce qui concerne les interprètes, c'est la dimension linguistique de leur intervention, leur non implication, qui sont mises en exergue et ils se trouvent alors en complet accord avec les militants de la langue des signes et de l'identité sourde. Ces deux points de vue ont en commun une vision erronée de la spécificité de l'opération traduisante.

Les discours des interfaces et des interprètes sur leurs pratiques professionnelles respectives reposent sur une opposition fond/forme qui ne prend pas en compte une caractéristique fondamentale du langage à savoir l'adaptation au destinataire. En effet, comme le fait remarquer Danica Seleskovitch :

« La recherche d'intelligibilité qui caractérise le langage oral ne s'exprime pas seulement par son explicitation plus ou moins grande ; elle prend aussi d'autres

² Danica Seleskovitch, *L'interprète dans les conférences internationales*, lettres modernes Minard, 1968, p. 99

*formes – [...] on fait des gestes à celui qui est trop loin pour entendre- bref, on utilise le langage que peut comprendre l'interlocuteur [...].*³

Pour les professionnels de la surdité évoqués précédemment le sens est conçu comme un contenu de discours objectif, donc réduit à sa dimension linguistique, et ipso facto indépendant du destinataire, du destinataire et bien évidemment du contexte. Ils considèrent que la démarche qui consiste à rendre intelligible ce contenu au destinataire ne fait pas partie de leur tâche proprement dite. Elle constitue un « plus » qui relève de l'assistance à la personne. On est, avec cette conception qui heurte le bon sens, bien loin de la théorie interprétative de la traduction et des analyses de Danica Seleskovitch. S'agissant de l'interprétation de conférence, cette dernière pose que :

« Bien que son rôle soit différent de celui des interlocuteurs à la réunion, l'interprète y participe de façon aussi active qu'eux. C'est pourquoi une conférence internationale est un « trilogue » où l'interprète ne cherche ni à s'imposer ni à faire oublier sa présence, mais à assumer son rôle. L'interprète conscient de son apport personnel au bon déroulement de la conférence sait tirer une ligne de démarcation très nette entre l'intervention qui correspond à l'exécution de sa tâche (faire se comprendre les interlocuteurs)⁴, et qui fait de lui un participant au « trilogue » et celle qui le ferait abusivement intervenir dans le « dialogue » s'il teintait de ses propres convictions les messages qu'il transmet. »⁵

Le but que l'interprète se fixe est de transmettre le message avec une fidélité absolue, c'est-à-dire de le faire comprendre à ses auditeurs aussi bien que l'on compris ceux qui ont écouté l'orateur. »⁶

Lorsque l'interprétation s'insère dans le travail quotidien de collaborateurs au sein d'une même organisation, elle n'est guère explicitation (...). Par contre entre interlocuteurs de langues et de cultures éloignées, l'interprète doit aller parfois plus loin ; rendre explicite ce qui risquait d'être mal compris ; expliquer là

³ Ibid., p.182.

⁴ souligné par moi

⁵ Ibid., p.182

⁶ Ibid., p.184.

où il n'y avait qu'une allusion , etc. Cela ne signifie nullement qu'il dit autre chose que l'orateur, participant au « trilogue », il se garde de se transformer en interlocuteur. »⁷

Les concepts de « trilogue » et d' « apport personnel de l'interprète au bon déroulement de la conférence » méritent toute notre attention. Le « trilogue » implique des acteurs, des personnes, un destinataire, un destinataire, un contexte, des éléments situationnels que l'interprète doit prendre en compte pour assurer fidèlement son truchement. L'interprétation qu'il s'agisse de conférence, de liaison, qu'elle intervienne entre des interlocuteurs de niveau de culture générale ou de statut social comparables ou entre des interlocuteurs séparés par une déclivité culturelle significative, est une. Elle ne change pas de nature. En revanche, comme l'indique Danica Seleskovitch, selon les cas de figure l'apport personnel de l'interprète au bon déroulement de la communication, de la transmission du (des) message(s), élément clef de l'interprétation, va se trouver modifié. L'interprète n'est pas neutre mais fidèle, scrupuleusement fidèle. S'agissant de l'interprétation de liaison, un exemple, pris dans le domaine judiciaire, me permettra de tracer la ligne de démarcation très nette qui correspond à l'exécution de sa tâche par l'interprète et celle qui le ferait intervenir abusivement. Toutes les interprétations ne sont pas du même tonneau, il s'agit d'un cas extrême mais de ce fait il a le mérite de me permettre d'exposer clairement ce qui est en jeu s'agissant de l'attitude de l'interprète. A l'occasion de la lecture du rapport d'expertise par un psychologue à un prévenu sourd auteur d'un viol, j'ai eu à interpréter pour ce dernier le fait qu'il était accessible à une sanction pénale. Deux difficultés : la langue des signes n'a pas le lexique ni la rhétorique pour dire la même chose de façon aussi abstraite ; par ailleurs, le prévenu avait une langue des signes très rudimentaire car il n'avait pratiquement pas été scolarisé. J'ai donc informé le psychologue et lui ai soumis une formulation plus concrète qu'il a approuvée et que j'ai signée et mimée pour le sourd. Dans ce cas de figure (nous sommes bien loin de l'interprétation de réunions de travail quotidiennes entre collaborateurs réguliers évoquée par Danica Seleskovitch), l'apport personnel

⁷ Ibid., p.184.

de l'interprète au « trilogue » est autrement plus important qu'en interprétation de conférence. Cependant il s'agit de respecter certaines règles. Il doit toujours indiquer les limites de l'interprétation. S'il recourt le cas échéant au mime, au dessin ou à toute forme d'explicitation, comme le préconisent les interfaces, il doit le faire avec, condition *sine que non*, l'implication et l'accord exprès de la personne dont il transmet le message.

Grâce à cette façon de procéder, l'interprète ne se transforme pas en interlocuteur, il permet à l'interlocuteur entendant, dans le cas de figure qui nous intéresse, le psychologue, de prendre l'exacte mesure de la personne sourde à laquelle il se trouve confronté comme s'il pouvait communiquer sans intermédiaire avec elle en adaptant son discours à ce qu'il perçoit de ses capacités de compréhension. Toute autre façon de procéder (ne pas traduire le psychologue ou bien développer un discours parallèle au sien sans autre forme de procès) reviendrait à s'ingérer dans le dialogue. De la même façon lorsqu'il interprète le sourd, il doit transmettre fidèlement le message. Des responsables de formation continue m'ont dit avoir sélectionné un sourd dont le niveau leur était apparu excellent. à la suite d'un entretien pour lequel ils avaient eu recours à un interprète. Lorsque ce sourd intégra la formation en question, ils durent se rendre à l'évidence : il n'avait pas le niveau qu'ils avaient cru être le sien. Tout simplement par ce que l'interprète en donnant une interprétation enrichie de son discours signé avaient induit en erreur les responsables de cette formation.

Dans un autre domaine, celui de l'interprétation de cours, l'apport de l'interprète peut aller au delà de la seule interprétation en langue des signes. J'ai observé à l'occasion d'un cours de géographie pour des collégiens que l'interprète n'introduisait pas le terme français *démographie* qui n'a pas de correspondant en langue des signes. Il préférait, sans doute pour être plus idiomatique, utiliser une périphrase signée [PERSONNE] [CROITRE]. Comme je l'ai constaté, avec de telles pratiques, les jeunes sourds n'ont pas accès au concept et encore moins à la terminologie française. Dans le cadre de cours, les interprètes doivent prendre en compte le fait que le français reste la langue d'étude, la langue écrite des lycéens et des étudiants sourds. Par le truchement de

l'interprétation, ces derniers doivent avoir accès au contenu des cours, mais aussi à la terminologie et aux expressions consacrées propres à chaque matière pour qu'ils ne se trouvent pas démunis lorsqu'ils seront amenés à lire les inscriptions des professeurs au tableau ou les ouvrages traitant de la matière enseignée. L'interprète doit donc trouver le juste équilibre entre interprétation proprement dite et citations. S'il ne procède pas ainsi, il fait obstacle à l'action pédagogique.

En somme, sa déontologie restant la même (*traduire le message avec une fidélité absolue*), c'est bien la part de l'apport personnel de l'interprète au bon déroulement de la transmission du message qui varie selon qu'il fait fonction d'interprète de conférence ou d'interprète de liaison dans les domaines scolaire, social ou professionnel, selon la nature du projet dans lequel son intervention s'inscrit.

Après le trilogue et l'apport personnel de l'interprète qui concernent l'exercice de la profession, c'est en matière de formation que Danica Seleskovitch apporte des éléments très éclairants dans le cadre de l'ouvrage bien connu *Pédagogie Raisonnée de l'Interprétation* rédigé avec Marianne Lederer. Elles préconisent d'inviter les étudiants à visualiser les discours qu'ils ont à interpréter pour qu'ils puissent mieux se détacher des mots. Tout aussi important comme nous allons le voir, elles ont fixé les limites de cet exercice et ces limites, on l'aura compris, valent pour l'interprétation en langue des signes. Elles indiquent :

"Voir mentalement un objet ou imaginer les aspects d'un événement dont on entend parler, c'est en entendre le sens. L'image que les étudiants se feront des événements narrés dans le discours leur permettra de moins écouter les mots et de s'exprimer à partir de ce qu'ils se seront représenté en imagination.

Il faut faire ici la distinction entre les narrations et les descriptions, qu'il faut éviter à ce stade [de l'enseignement]; celles-ci nécessiteraient en effet, contrairement au but souhaité, un redoublement de l'attention portée aux détails de la description pour en assurer la traduction. "8

⁸ Danica Seleskovitch et Marianne Lederer, *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, Didier Érudition, "traductologie", deuxième édition corrigée et augmentée, 2002, p. 27.

L'invitation à visualiser semble gagner encore plus en pertinence lorsqu'il est question non plus d'interprétation entre langues orales mais d'interprétation de français ou de toute autre langue orale en langue des signes. Mais dans le même temps les limites de l'exercice sont tout aussi pertinentes lorsqu'il est question de langue des signes. En effet la sémiologie visuelle, c'est-à-dire les signes manuels sont la manifestation pour l'expression de mécanismes mentaux porteurs des représentations du monde, des autres et de soi. La langue des signes ne déroge pas à cette réalité du langage, elle n'est pas que sémiologie manuelle/visuelle, elle est une construction en pensée.

Malheureusement c'est le principe d'iconicité d'image⁹ lié à la perception visuelle de la langue qui est à la base de l'enseignement de la langue des signes et pousse nos étudiants à se lancer à tout prix dans des descriptions qui ont peu à voir avec le sens des discours qu'ils doivent restituer. A titre d'exemple, j'évoquerai ce que j'ai décidé d'appeler désormais le 'syndrome de la salière'.

Comme la section interprétation de conférence, nous pratiquons en première année l'interprétation dite consécutive. A l'occasion d'un exercice de ce type - de français en langue des signes- il avait été évoqué le fait que l'obtention d'une étoile au Guide Michelin était un premier pas vers la gloire mais ne constituait pas, pour autant, la sinécure que l'on peut imaginer naïvement et surtout ne signifiait nullement, pour son bénéficiaire, le début de la richesse. En effet une fois étoilé, le restaurateur ne pouvait plus se contenter de matériel de service -salières, moutardiers, couverts- dépareillés ou usagés... et donc se voyait, quasi à tout coup, obligé de tout racheter, d'où des frais importants. Pour rendre ce passage, une étudiante s'était lancée, orthodoxie de l'iconicité d'image oblige, dans une description qui en substance donnait à peu près ceci : [une transcription exacte des signes utilisées serait oiseuse]

*Dans le Restaurant table, table, table, table, dessus,
dessus salière, poivrière, moutardier, couteau etc. j'en*

⁹ Christian Cuxac, "Expression des relations spatiales et spatialisation des relations sémantiques en langue des signes française" in *Diversité des langues et représentations cognitives*, Catherine Fuchs et Stéphane Robert (eds.), Orphys, 1997, p 158.

saisis un(e), un(e) autre un(e) comme ça, autre différent(e), autre ébréché(e)

Le discours de l'étudiante était intelligible mais désespérément plat et sans saveur. Alors qu'il aurait suffi, -principe du qui fait quoi- de

mettre en scène le restaurateur qui, discours intérieur, se dit en substance « *maintenant que j'ai une étoile. Des salière, poivrière couteaux etc. différents usagés cassés impossible, je rachète tout* » Puis redevenant le narrateur et s'adressant à l'auditoire « *ça coûte... etc.* »

Cette forme de scénarisation raconte et donc suscite l'intérêt. A l'inverse la description, une trop grande attention aux détails, *une salière est ébréchée une autre comme ça ...etc.* nous fait perdre de vue le propos.

Scénariser ne consiste surtout pas à décrire de façon réaliste, un événement vécu mais à imaginer une scène qui condense le sens. Avant de se poser la question de comment signer, il convient de scénariser le texte, autrement dit, de construire une image enrichie des interactions dynamiques sous-jacentes au texte. Ceci fait, on peut aborder la mise en signes avec plus de sérénité et d'efficacité.

La façon dont la scène est proposée ne doit pas borner la compréhension à l'appréhension d'un événement particulier mais, au contraire, suggérer une plénitude de sens qui bloque toute interprétation fragmentaire. L'amplification scénique doit respecter la portée générale de l'information. Il ne s'agit pas de transformer un discours argumentatif en narration ou, pire, en description. On l'aura compris, les scénarisations ont un caractère emblématique. Elles ne valent pas pour ce qu'elles donnent à voir mais pour ce qu'elles illustrent, contrairement à ce qui est constamment avancé s'agissant de la langue des signes.

Les étudiants en se posant la question de savoir comment on signe tel ou tel mot, courent à l'échec par transcodage. Ceci dit, ils payent par ailleurs un lourd tribut à l'iconicité d'image qui privilégie un rapport perceptif statique au détriment de l'interaction du sujet avec l'environnement et cette attention inutilement portée aux détails visuels est un défaut qui nécessite un véritable

entraînement pour rétablir chez eux un fonctionnement normal. Et encore une fois Danica Seleskovitch, cette fois-ci avec Marianne Lederer, en décrivant les principes et les méthodes sur lesquels il convient de fonder la formation d'interprètes de conférence, a proposé des principes et une méthode tout à fait pertinents pour l'interprétation en langue des signes.

Nécessité de former des interprètes judiciaires, Christiane Driesen

Accueil d'un projet controversé

C'était dans les années 1980 que, touché par mon indignation à l'égard des carences de l'interprétation judiciaire en Allemagne¹⁰, Fritz Paepcke, alors professeur à l'université de Heidelberg¹¹, me conseilla vivement d'entreprendre une thèse sur le sujet pour mieux me faire entendre dans les milieux judiciaires allemands. C'est ainsi qu'il me suggéra de contacter Danica Seleskovitch, à l'ESIT. Je suivis ce conseil sans trop d'espoir et me rendis à Paris munie de sa lettre de recommandation. En effet, dans les années 1980, un sujet de thèse sur l'interprétation auprès des juridictions pénales en Allemagne semblait quelque peu hérétique. Les interprètes de conférence considéraient en effet l'interprétation judiciaire d'un œil suspicieux, y voyant plutôt des risques de concurrence déloyale qu'une contribution au respect des droits de l'Homme¹².

Danica Seleskovitch ne s'arrêta pas aux préjugés ambiants et n'écouta que son sens de l'équité. Elle vit immédiatement que l'égalité devant la loi de tout justiciable ne maîtrisant pas la langue dépendait essentiellement de la qualification des interprètes, de la formation de ceux-ci ainsi que du cadre légal de leur intervention et soutint cette cause sans la moindre hésitation.

Je voue donc une profonde gratitude à Danica Seleskovitch pour son accueil chaleureux, car non seulement elle accepta de diriger ce sujet de thèse qui sentait un peu le soufre, mais elle ne cessa de m'encourager et d'aplanir les

10 Ce n'est que bien plus tard que je découvris les carences bien plus scandaleuses en France et dans d'autres États européens

11 Fritz Paepcke 1916-1990

12 Déclaration Universelle des droits de l'homme, entre autres:

Article 7: Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination.

Article 8: Toute personne a droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes contre les actes violant les droits fondamentaux qui lui sont reconnus par la constitution ou par la loi.

obstacles devant moi. Interprète résidant essentiellement en Allemagne, elle me permit par exemple de venir irrégulièrement, au gré de mes déplacements professionnels, demandant à Amparo Hurtado¹³, qui, elle aussi, mérite toute ma reconnaissance, d'enregistrer et de m'envoyer les cours auxquels je ne pourrai assister.

Disponibilité de la pédagogue :

Sa disponibilité et sa générosité à l'égard de ses élèves étaient sans faille. Elle était pour ses doctorants, comme les maîtres-artisans de jadis avec leurs apprentis, les encourageant à se dépasser, à créer des réseaux d'échange grâce, entre autres, aux très enrichissantes réunions de thésards qu'elle avait créées et qui nous ouvraient aux divers sujets de recherche d'autres chercheurs.

Dès qu'il était question d'interprétation judiciaire, Danica Seleskovitch m'alertait et m'encourageait à intervenir. Deux exemples parmi tant d'autres : lors d'un congrès de la Fédération Internationale des Traducteurs (FIT) auquel j'assistais pour la première fois, elle me poussa à surmonter ma timidité et à intervenir en impromptu sur l'interprétation judiciaire. À mon grand étonnement, elle me fit également venir à Albi et participer à une conférence sur la langue des signes, établissant très tôt le lien entre les droits des sourds à l'interprétation et le droit des étrangers à l'interprétation judiciaire. Me présentant des collègues, telle Christiane Fournier, interprètes en langue des signes, elle suscita une prise de conscience de la similarité des problèmes que nous rencontrions et fut à l'initiative de fructueux rapprochements.

Longtemps après l'achèvement de ma thèse, elle fut toujours prête à me conseiller dans mes divers projets de formation et encouragea la création de la Commission interprétation juridique et judiciaire au sein de l'Association Internationale des Interprètes de Conférence (AIIC), dès 1990, contribuant généreusement au séminaire organisé par celle-ci en à la Cour de Justice de Luxembourg en 1993.

Impact de son enseignement sur la formation des interprètes judiciaires :

¹³ Amparo Hurtado Albir, doctorat en 1986, aujourd'hui professeur à l'Université Autonomie de Barcelone Elle a publié *La notion de fidélité en traduction*.

Soucieuse d'initier ses doctorants à la pédagogie de l'interprétation, elle les encourageait à assister à ses cours et devint ainsi l'inspiratrice de tous mes projets de formation. Il m'a suffi en effet de mettre en pratique la théorie interprétative en adaptant entre autres les principes développés dans la *Pédagogie raisonnée de l'interprétation*, l'ouvrage rédigé en collaboration avec Marianne Lederer.

Elle-même reconnut très tôt l'urgence de la formation des interprètes judiciaires et tenta de l'introduire à l'ESIT, projet qui échoua entre autres en raison des pesanteurs du monde judiciaire français.

C'est néanmoins le modèle des « régimes spéciaux » qu'elle avait lancé dans les années 1950 pour la formation d'interprètes en langue arabe¹⁴, qui constitue la base des cours de formation en langues de faible diffusion internationale, tels que ceux mis en place à l'Université de sciences appliquées de Magdeburg-Stendal¹⁵ et à l'Université de Hambourg¹⁶.

Lois nationales et ouverture européenne :

Ses encouragements m'ont permis de contribuer, dès 1986, à l'élaboration d'une loi très progressiste sur l'assermentation des interprètes et traducteurs judiciaires par le Land de Hambourg¹⁷, puis à partir de 1994, à la mise en place d'une formation continue pour la préparation des candidats aux contrôles de qualification désormais imposés à cet effet. Cette formation, comme celles qui suivirent à la haute école de Magdebourg, mettant en pratique les principes de son enseignement, constitue encore une exception européenne qui attira l'attention de la Direction générale de l'interprétation de la Commission européenne.

En effet, les idées de Danica Seleskovitch en la matière portèrent leurs fruits auprès des institutions européennes, lorsque l'ancien Commissaire au multilinguisme, Leonard Orban, soutenant l'initiative du Directeur général du

14 Également appliqué dans le cadre de certains stages du SCIC, ainsi entre autres que par Colette Laplace, pour le vietnamien et Karla Dejean Le Féal pour le thaï.

15 Cours de licence, puis master <http://www.fachkommunikation.hs-magdeburg.de/kommu/cms/index.php?id=10>

16 Formation continue: www.aww.uni-hamburg.de/dolmetschen-uebersetzen-gerichte-behoerden.htm

17 Cette loi sert souvent de fondement à celles instaurées dans les nouveaux Länder après la chute du mur

SCIC Marco Benedetti, convoqua un Forum de réflexion qu'il chargea d'élaborer des propositions sur la formation et l'exercice de la profession des interprètes judiciaires. Le rapport¹⁸ qui en résulta se répercuta sans nul doute sur le contenu de la Directive– 2010/64/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL, du 20 octobre 2010, relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales; directive qui devrait apporter de profondes et bénéfiques réformes lors de sa transposition dans les législations des États membres, dès octobre 2013.

Conclusion

Dans le domaine de l'interprétation judiciaire, comme dans bien d'autres, Danica Seleskovitch fut sans nul doute une visionnaire comprenant très tôt que le principe de l'égalité de tous devant la loi, dont découle le droit à un procès équitable, passait par la qualification des interprètes judiciaires. Jamais enfermée dans l'orgueilleuse tour d'ivoire universitaire et rejetant résolument les préjugés dominants ou la frilosité devant une soi-disant menace des avantages acquis de la profession des interprètes de conférence, elle n'hésita jamais à soutenir généreusement un projet pédagogique servant fondamentalement une cause humanitaire.

Le rayonnement international des idées de Danica Seleskovitch, Antin Fougner Rydning

La légendaire Danica Seleskovitch était un géant non seulement de la profession d'interprète et de l'enseignement de l'interprétation, mais aussi de la recherche traductologique. La première, elle a vu ce que les autres n'avaient pas vu et que certains chercheurs ne voient pas encore. C'est surtout le rayonnement de sa pensée scientifique - 10 ans après qu'elle a eu quitté la scène - qui retiendra mon attention et que j'aborderai sous quatre aspects :

- son facteur d'impact scientifique

18 [http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/pr_11885/reflection-forum-on-multilingualism-and-
interpreter-training-final-report](http://scic.ec.europa.eu/europa/jcms/pr_11885/reflection-forum-on-multilingualism-and-
interpreter-training-final-report)¹⁵ [http://eur-
lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:280:0001:0007:fr:PDF](http://eur-
lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2010:280:0001:0007:fr:PDF)

- le développement de la TIT
- la critique réservée à la TIT
- la vérification expérimentale

1. *Le facteur d'impact scientifique de Danica Seleskovitch* est directement corrélé :

- à son taux impressionnant de publications dont les œuvres les plus centrales (i) suscitent encore aujourd'hui de nombreux débats et (ii) font toujours partie du programme d'études en traduction et en interprétation de par le monde, grâce aussi aux nombreuses traductions de ses œuvres dans une panoplie de langues (anglais, allemand, coréen, chinois, espagnol, géorgien, hongrois, serbe)
- au doctorat en traductologie de l'ESIT qui continue d'attirer des chercheurs du monde entier
- au nombre important de maîtrises et de thèses fondées sur la TIT qui sont non seulement soutenues à l'ESIT mais aussi à l'étranger
- à une méthodologie de la traduction et de l'interprétation exportée de l'ESIT à de nombreuses institutions étrangères de Barcelone au Kazakhstan en passant par Moscou, Beyrouth, Riyad, Séoul et Santa Catarina au Brésil.

2 *Le développement de la TIT*

Comme il est parfois difficile de distinguer les idées de Danica Seleskovitch de celles de Marianne Lederer, je parlerai du développement de leurs idées dans le cadre de la TIT, qu'elles ont élaboré ensemble. Leur recherche était fondée sur l'observation d'une pratique professionnelle, dans laquelle toutes deux excellaient, menant à une analyse cohérente du processus d'interprétation basée sur le discours. A force d'observer elles ont pu réunir les éléments clé d'une théorie centrée sur la transmission du sens et de l'effet recherché. Aujourd'hui la TIT est toujours une forte source d'inspiration pour de nombreux chercheurs de par le monde qui approfondissent et élargissent son champ d'investigation en apportant de nouvelles pierres à son édifice. Il s'agit e.a. d'études portant sur :

- la **charge cognitive** du traducteur et de l'interprète
- la **nature des efforts** fournis
- la **raison des blocages** ressentis
- la **raison de l'interférence**
- les **stratégies** déployées pour résoudre les problèmes relevés
- le **pourquoi** de certaines défaillances
- l'importance de la **lecture**
- la **dissociation entre langue et culture**
- la **compétence** du traducteur.

Prenons justement en guise d'illustration la recherche expérimentale du groupe PACTE dirigé par Amparo Hurtado-Albir menant à un modèle de la compétence du traducteur. Ce modèle décompose le savoir et le savoir-faire de l'expert traducteur en 5 différentes sous-compétences reliées les unes aux autres, à savoir les connaissances bilingues, les connaissances extra-linguistiques, les connaissances déontologiques, une compétence instrumentale et une compétence stratégique, auxquelles viennent s'ajouter des composantes d'ordre psycho-psychologiques. Le traducteur mobilise ces compétences inter-reliées pour identifier et résoudre les problèmes de traduction.

3. La critique réservée à la TIT

Pour évoluer, toute théorie a besoin d'être régulièrement questionnée, et de soumettre ses hypothèses à l'épreuve. Mais en général ce ne sont que les théories qui ont marqué les chercheurs qui ont droit au privilège de la critique, comme le reflète le dicton « on ne jette des pierres qu'à l'arbre qui porte des fruits ». Certaines, comme celles de Pöchhacker (2010), de Gile (2003) ou encore de Pym (2010) ont permis de faire le point sur la complémentarité des approches scientifiques. **Pöchhacker** (2010 :77) reconnaît le mérite de Seleskovitch d'avoir été la première à recourir à l'analyse de données naturelles, mais se demande si une démarche empirique plus pluraliste prenant en compte des observations contradictoires n'aurait pas permis de mieux

asseoir la recherche qualitative. Personnellement, je partage le choix de Seleskovitch et Lederer d'avoir fondé une théorie de la traduction sur l'observation de traductions réussies, à partir desquelles ont pu être dégagées et systématisées les régularités dans la performance des professionnels de la traduction. Mais je pense aussi que les exemples de recherche mentionnés, comme p. ex. les raisons de l'interférence et les raisons du blocage, permettent de répondre à la demande de pluralisme souhaitée par Pöchhacker.

Gile (2003 : 137) reproche à Seleskovitch d'avoir basé ses recherches sur l'observation d'une pratique à partir de données naturelles, alors qu'il aurait, selon lui, été préférable de collecter des données en laboratoire et de contrôler toute une série de variables sur le modèle des sciences de la nature. Rappelons qu'à l'époque où Seleskovitch mettait sur pied le premier programme doctoral en traductologie, en 1974, la recherche expérimentale en laboratoire dans le domaine des sciences humaines n'était guère courante. Même aujourd'hui, où la recherche expérimentale a le vent en poupe, très peu d'expériences en laboratoire sont montées pour étudier certains aspects des mécanismes mentaux des traducteurs et interprètes. A titre d'exemple, Andrew Chesterman (2011) qui vient de recenser le contenu de 128 thèses sur la traduction actuellement en cours dans diverses universités en Europe, n'a relevé que 9 thèses expérimentales en traduction, soit 7%. Et encore on pourrait se demander s'il s'agit vraiment d'études sur la traduction. Je reviendrai dans un instant sur cet aspect.

4. La vérification expérimentale

L'hypothèse de Seleskovitch qui a sans doute fait couler le plus d'encre, est celle de la déverbalisation. D'après Pym, elle échapperait à toute vérification expérimentale :

[...] there is no way of proving that such a thing as « deverbalized sense » exists. (2010: 19)

Il est vrai que les recherches en neuropsychologie ne permettent pas encore de bien tester l'hypothèse de la TIT (Seleskovitch & Lederer 1989) selon laquelle le sens aurait un support matériel à rechercher « dans les interconnexions

neuroniques du cerveau ». Mais grâce aux nouvelles avancées technologiques, il y a fort à parier qu'on y parviendra un jour.

Aujourd'hui l'utilisation d'outils technologiques de pointe permet, certes, d'effectuer des mesures *in vivo* de mouvements oculaires et de réactions cérébrales, mais ces mesures restent encore très localisées. Dans l'impossibilité de contrôler toutes les variables et de filtrer toutes les sources d'artefacts, les expérimentalistes se voient donc souvent dans l'obligation de renoncer aux ambitions de travailler à partir de **textes** effectués par des **professionnels** de la traduction, principes relevant de la déontologie de la recherche en traductologie chers à Seleskovitch. En effet, la plupart des études expérimentales psycho- et neurolinguistiques ne sont pas conduites au macro-niveau des discours, mais au micro-niveau de la phrase. Sont choisis comme objets d'étude – du fait qu'ils se prêtent plus aisément à une délimitation – des faits de langue, tels l'ambiguïté syntaxique, les faux-amis, les expressions figées. Une question primordiale que l'on pourrait cependant se poser est celle de savoir si les mesures effectuées et les données recueillies peuvent éclairer autre chose que le transcodage, vu que tout se passe en milieu fermé où le sens découle de la seule dépendance du contexte verbal. Extrapoler les résultats des faits de langue à des faits de traduction me semble pour le moins périlleux, car on pourrait se demander s'ils font vraiment appel aux mêmes circuits cérébraux.

Signalons quand même deux études expérimentales réalisées sur des textes dans le cadre du projet européen EYE-to-IT (2006-2009) :

- (i) Celle de Jakobsen & Jensen (2008) où des mesures oculométriques ont corroboré l'hypothèse selon laquelle la lecture pour traduire est plus complexe que la lecture pour comprendre sans traduire.
- (ii) Notre propre étude sur la polysémie, réalisée en collaboration avec le psycholinguiste Christian Lachaud (2010), où nous avons corroboré la thèse de la TIT sur le rôle du contexte en démontrant que celui-ci contribue aussi bien à la dépolysémisation au niveau de la compréhension qu'à la multiplication des moyens d'expression (Delisle 1980) au niveau de la reformulation.

Summa summarum : Ceux qui ont eu la bonne fortune d'avoir Danica Seleskovitch comme maître ont eu la chance inouïe d'accéder directement à une pensée exceptionnellement riche, claire, limpide, logique et novatrice qui les a marqués pour la vie, et qu'ils s'efforcent de transmettre à leur tour à une nouvelle génération de traducteurs, d'interprètes et de chercheurs. Ses idées visionnaires continuent de faire leur chemin et son approche **phénoménalement phénoménologique** sert toujours aujourd'hui de cadre théorique et méthodologique précieux, non seulement pour affiner la connaissance du processus de traduction, mais aussi pour alimenter les sciences du langage. J'en conclus que la pensée de Danica Seleskovitch est loin d'être désuète ; bien au contraire, elle se porte toujours très bien, grâce à la justesse de ses idées, ce qui est sans doute rare à une époque où le rythme auquel se succèdent les théories est de plus en plus accéléré. Le proverbe « bonne semence fait bon grain » permet d'envisager une contribution toujours vivante au développement de la TIT.